



Saint-Ciers  
sur-Gironde

## 6.1 Police Municipale

### ARRETÉ MUNICIPAL N° 2026-007

#### ARRETE TEMPORAIRE DE LIMITATION DE VITESSE A 30 KM/H

Sur une portion de l'avenue de Charles de Gaulle

Dimanche 18 janvier 2026

Bac trail

Le Maire de la Commune de **Saint Ciers sur Gironde** ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L.411-1, L411-6, R110-2, R130-3, R 130-4, R411-8, R415-6, R 415-7, R415-8, R417-10 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L 116-2 et R 116-2 ;

Vu le danger que représentent les véhicules circulant à une vitesse excessive sur l'avenue Charles de Gaulle ;

Considérant qu'il importe de réglementer la vitesse de circulation, de façon temporaire, à l'occasion d'un évènement sportif au Stade Pierre ROYON le dimanche 18 janvier 2026 ;

#### ARRETE :

**Article 1 :** A Partir du vendredi 16 janvier 2026, 16h00 jusqu'au lundi 19 janvier 2026, 8h00 la vitesse des véhicules sera réglementée par une limitation de vitesse temporaire à 30 km/h sur une portion en amont et en aval du Château Martinière sise 3 avenue Charles de Gaulle.

**Article 2 :** Tous les panneaux nécessaires pour signaler cette réglementation seront mis en place et maintenus de façon réglementaire par les services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis :

- M. le Major de la Brigade de la Gendarmerie,

- M. le Brigadier de Police Municipale,

- M. le Directeur des Services Techniques,

Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité

-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint Ciers sur Gironde, le 12/01/2026

Le Maire,

Pierre CARITAN

« pour le maire empêché »  
*vic jacie*

